

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 18 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 20 heures, le conseil municipal, convoqué le 8 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland CAILLAUD.

Présents : Mmes et MM. CAILLAUD Roland, BAUDOUX-PICARD Régine, DARREAU LHERONDEL Rose, Jean-Pierre, PICCOLO Jean, DUGUET Bernard DUMAS Laurent, GABILLON Jean-François, MOULENE Alain, ROFFET Angélique, ROGER Lucie ROCHER Ghislaine, GUIZARD Odile et TUCHOLSKI Béatrice.

Absents : HUBART Jean Marc.

Excusé(es) : //

Secrétaire de séance : Mme Lucie ROGER

Suite à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet et a été approuvé à l'unanimité.

<p>Baux communaux 7 rue des Cabouins 59-6-2018</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la restauration des bureaux sis 7 rue des Cabouins est bientôt terminée. Il faut donc statuer sur le prix des loyers. Le Conseil municipal arrête à l'unanimité les sommes comme suit : Pour le bureau 7/1 - 150 € de loyer et forfait charges incluant (électricité, eau, assainissement et TOM) de 75 € mensuel soit un total de 215 € mensuel. Ce dernier prendra effet au 1^{er} novembre 2018 et sera révisable comme il sera indiqué dans les baux respectifs.</p>																				
<p>Convention de mutualisation de services avec la CDC 60-6-2018</p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mutualisation de services entre la commune de Pouligny Saint Pierre et la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse. Le Conseil Municipal accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de signer cette dernière.</p>																				
<p>Plan de financement « Maison 8 rue des Plantes » 61-6-2018</p>	<p>Suite à l'acquisition d'une maison « typique berrichonne » sise le bourg, 8 rue des plantes, il conviendrait de rénover cette dernière, ce qui poursuivra l'objectif d'embellissement du centre Bourg, d'une part, et de répondre à une demande de logements locatifs sur la commune, d'autre part. Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire, - Décide de lancer l'opération « une commune un logement » en réhabilitant le logement cadastré F 1107, sis dans le centre bourg, d'une superficie habitable de 54 m² au sol sans aménagement des combles. - Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Fond « Une commune, Un logement » et du Fond Patrimoine. - Approuve le plan de financement suivant et charge le Maire de toutes les démarches nécessaires :</p> <table border="1" data-bbox="502 1276 1268 1601"> <tr> <td>Travaux extérieurs</td> <td align="right">9 911,94</td> </tr> <tr> <td>Travaux intérieurs dont 1232.34 € en régie</td> <td align="right">18 980,53</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td align="right">28 892,47</td> </tr> <tr> <td colspan="2">FINANCEMENT</td> </tr> <tr> <td>Subvention une commune un logement</td> <td align="right">8 208,00</td> </tr> <tr> <td>subvention Fonds patrimoine</td> <td align="right">4 000,00</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres</td> <td align="right">12 208,00</td> </tr> <tr> <td align="right">Total HT</td> <td align="right">16 684,47</td> </tr> <tr> <td align="right">TVA</td> <td align="right">4 884,71</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td align="right">33 777,18</td> </tr> </table>	Travaux extérieurs	9 911,94	Travaux intérieurs dont 1232.34 € en régie	18 980,53	Total HT	28 892,47	FINANCEMENT		Subvention une commune un logement	8 208,00	subvention Fonds patrimoine	4 000,00	Fonds propres	12 208,00	Total HT	16 684,47	TVA	4 884,71	Total TTC	33 777,18
Travaux extérieurs	9 911,94																				
Travaux intérieurs dont 1232.34 € en régie	18 980,53																				
Total HT	28 892,47																				
FINANCEMENT																					
Subvention une commune un logement	8 208,00																				
subvention Fonds patrimoine	4 000,00																				
Fonds propres	12 208,00																				
Total HT	16 684,47																				
TVA	4 884,71																				
Total TTC	33 777,18																				
<p>Travaux de voiries 2018 62-6-2018</p>	<p>Monsieur le Maire présente les devis concernant les travaux de voiries à réaliser sur la commune. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Eurovia, la moins-disante, pour un montant de 32 693.20 € HT, pour la réalisation de travaux de voiries dans le hameau des Tessonnières. Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à toutes les démarches.</p>																				
<p>Nomination des impasses rue Robert Couturier 63-6-2018</p>	<p>Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil</p>																				

	<p>municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue : Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune, Valide le nom attribué aux voies communales Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, Adopte les dénominations suivantes : - Parcelles : n° YK 256 « impasse des Ecoreuils », n° F 1376 « Impasse des Loirs », n° F 1375 « impasse des Campagnols », n° YK 252 « impasse des Fauvettes, n° YK 255 « Impasse des Mésanges »</p>
<p>Modification de statuts Parc Naturel Régional de la Brenne 64-6-2018</p>	<p>Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat mixte de gestion PNR de la Brenne, adopté par le comité syndical du Parc lors de la réunion de septembre 2018. Conformément au code des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de soumettre son avis sur cette modification de statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Brenne.</p>
<p>Extension réseau Lotissement le bourg 65-6-2018</p>	<p>Monsieur le Maire présente le chiffrage effectué par le SDEI concernant des travaux d'extension de réseaux rue Robert Couturier. Le Conseil Municipal accepte la dépense comme suit : Montant des travaux 29 200 € HT Participation du SDEI 188 688 € soit 64 % Soit une participation financière prévue pour la commune de 10 512 €</p>
<p>Admission en non-valeur 66-6-2018</p>	<p>Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur. Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : - D'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 884.91 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2186201131 dressée par le comptable public. - D'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 3 229.90 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2571090531 dressée par le comptable public.</p>
<p>Virement de crédit mandatement des non-valeurs 67-6-2018</p>	<p>Afin de permettre au mandatement des admissions en non-valeur, il est nécessaire de réaliser la décision modificative budgétaire suivante : virement de crédit du compte 60632 – 4 000 € au compte 76541 + 4 000 € Le Conseil Municipal approuve ce virement et charge M Le Maire d'exécuter les opérations nécessaires.</p>
<p>Maîtrise d'œuvre « Maison de vie et du bien-être » 68-6-2018</p>	<p>Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement son article 27. - Vu le rapport de la commission d'ouverture des plis du 3 octobre 2018 Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre passé suivant la procédure adaptée au groupement ARC'3 Loches ; • d'autoriser Monsieur. le maire à signer le marché public suivant : <u>Maîtrise d'œuvre travaux « Maison de vie et du bien être</u> • entreprise retenue : ARC'3 Loches • Montant : 40 515.00 € H.T. détaillé ainsi pour un budget prévisionnel de travaux de 547 000 € H.T. • De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires,

**Subvention nouvelle
association
69-6-2018**

Une nouvelle association s'est créée sur la commune de Pouligny Saint Pierre, l'association Brenn'art. Cette dernière a déposé une demande de subvention auprès de la municipalité. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'allouer la somme de 100 € à l'association Brenn'art pour l'année en cours.

DIVERS

Projet éolien : Une enquête publique aura lieu du 5 novembre au 7 décembre 2018.

Mutuelle communale : AXA assurance a tenu une réunion le 9 octobre dernier pour la mise en place d'une complémentaire santé communale.

Maison du fromage : une journée dégustation aura lieu le 3 novembre prochain de 10 h à 18 h

Programme de la commémoration du 11 novembre :

Le 10 novembre à 17 h : deux représentations de pièces de théâtre jouées par « Les gâs du Berry » à la salle des fêtes de Pouligny Saint Pierre « Ah Dame ! Heureusement qu'elles étaient là » et « C'est pas un âne mon gamin, il aura son certif ! »

Le 11 novembre : Reconstitution d'une image de l'environnement, de la vie et des métiers, des commerces et de l'artisanat d'époque dans le centre bourg avec restauration, bistro...

10 h : Bénavent au monument aux morts à cheval, charrette ou bus

12 h 30 : Le bourg, prise d'armes et lâcher de ballons par les enfants

13 h : Visite des différents stands

14 h : Repas

Les gens en tenue d'époque seront les bienvenus.

La séance est levée à 22 h 30